

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois

Village de Senneville

Mme Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

Mme Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Mme Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227684006

Accorder un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, pour l'acquisition, implantation et intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq (5) ans, avec deux (2) options de prolongation de deux (2) ans chacune, pour un montant maximal de 1 484 384,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19029 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227684006

Accorder un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, pour l'acquisition, implantation et intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq (5) ans, avec deux (2) options de prolongation de deux (2) ans chacune, pour un montant maximal de 1 484 384,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19029 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme).

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information (STI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils ont d'abord indiqué que les services professionnels visés concernent l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution infonuagique permettant la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie de la Ville. Les invités ont ensuite fait valoir la nécessité de bénéficier aujourd'hui d'un outil plus performant que la solution de dette et trésorerie SGD utilisée en ce moment et pour laquelle aucun service de maintenance ne sera plus offert après la fin du contrat actuellement en vigueur, le 31 décembre 2024.

L'appel d'offres public associé à ce contrat a été lancé le 10 novembre 2021. Un délai de 77 jours a été accordé aux firmes intéressées pour préparer et déposer leur soumission. Au cours de cette période, trois addendas ont été publiés pour fournir des réponses aux

questions des soumissionnaires, sans impact sur les prix. Sur les 16 preneurs du cahier des charges, trois d'entre eux ont déposé une soumission. Cependant, comme l'ont indiqué les personnes-ressources du STI, une seule de ces trois firmes a été déclarée conforme d'un point de vue administratif par le Service de l'approvisionnement.

L'analyse des soumissions a par ailleurs révélé que l'offre soumise par le seul soumissionnaire conforme était inférieure de 23,14 % par rapport à l'estimation de la Ville, réalisée dans le cadre du processus de vigie technologique effectué lors du lancement du projet. Le STI a expliqué cet écart par le coût des licences au final moins élevé que prévu. Considérant à la fois que le marché visé est un marché de niche contenant peu de joueurs et qu'il s'agit du second appel d'offres consécutif pour ce contrat, le premier s'étant conclu sans soumissionnaire conforme, le Service recommande de procéder à l'octroi du contrat tel que présenté.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les causes de non-conformité des deux autres firmes ayant déposé une soumission. Dans leur ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227684006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.